



---

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
du jeudi 22 septembre 2022

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 22 septembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 14

**Nombre d'élus présents** : 10

**Présents** : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

**Excusés** : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à Mme Isabelle LANOIX).

**Absents** : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

**Secrétaire de séance** : Mme Myriam BOURACHOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 06 et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative sur le budget de la commune (n°8).

**Ordre du jour** :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2022,
- 2- Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 3- Prix des repas de la cantine scolaire,
- 4- Modification du tableau des effectifs,
- 5- Admission en non valeurs,
- 6- Désignation d'un conseiller municipal pour exercer la fonction de correspondant incendie et secours,
- 7- Révision du loyer de Mme Buvat,
- 8- Décision modificative du budget de la commune (point supplémentaire).
- 9- Questions diverses.

### **1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2022.**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 22 juillet 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2- Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du groupe scolaire.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du groupe scolaire, huit cabinets d'architectes ont répondu. L'analyse des plis a été faite par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 août, le cabinet d'architecte Olivier Rouyer est retenu pour un montant d'honoraires de 50 040 € HT soit 60 048 € TTC.

### **3- Prix des repas à la cantine scolaire.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le bilan financier du budget relatif à la cantine scolaire. Le déficit constaté a été comblé avec l'aide de l'association de la cantine scolaire et le budget communal.

Compte tenu du bilan financier et de l'évolution des charges d'approvisionnement et de fonctionnement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs en vigueur comme suit :

	Jusqu'à présent	A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Tarif enfant	2.60 €	2.80 €
Tarif adulte	3.40 €	4.50 €

### **4- Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite aux mouvements de personnel, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à partir du 24 août 2022 :

- ✓ Suppression du poste d'adjoint technique (service entretien) de catégorie C, durée de travail hebdomadaire de 1h50,
- ✓ Suppression du poste d'adjoint technique (service garderie) de catégorie C, durée de travail hebdomadaire de 13h30,
- ✓ Suppression du poste d'adjoint technique ATSEM (service école) de catégorie C, durée de travail hebdomadaire de 28h45,
- ✓ Suppression du poste d'adjoint technique (service cantine) de catégorie C, durée de travail hebdomadaire de 26h25,
- ✓ Création du poste d'adjoint technique (service cantine, garderie et entretien des locaux) de catégorie C, durée de travail hebdomadaire de 32h70,
- ✓ Création du poste d'adjoint technique ATSEM (service école, accompagnement dans le bus scolaire, et entretien de locaux) de catégorie C, durée de travail hebdomadaire de 30h20.

### **5- Admission en non-valeur.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur le Trésorier de Lapalisse, maintenant remplacé par le nouveau comptable du SGC de Vichy a transmis un état de produits communaux concernant des créances irrécouvrables.

Après examen de cet état, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour l'inscription de la somme de 2.39 € en non-valeur sur le budget de l'assainissement.

## **6- Désignation d'un conseiller municipal pour exercer la fonction de correspondant incendie et secours.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Monsieur Bernard Péron est désigné.

## **7- Révision du loyer de Mme Buvat.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le loyer de Mme Buvat doit être révisé le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, tel qu'il est publié actuellement par l'INSEE. L'indice de révision est l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre de chaque année, soit 135.84 pour 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la révision du loyer de Mme Buvat qui s'élèvera à 168.25 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## **8- Décision modificative- budget de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune s'est portée acquéreur de la parcelle n° AE 171 d'une surface de 25m2 située au lieu-dit La Perrière, pour un montant de deux euros. Il est nécessaire d'ouvrir le crédit correspondant à la réalisation de cette transaction. Il est également nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le programme de voirie 2022.

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-11 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	5 000,00
2111 (21) - 291 : Terrains nus	2,00		
2132 (21) - 291 : Immeubles de rapport	-2,00		
2315 (23) - 287 : Installation, matériel et ou	16 000,00		
	<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>

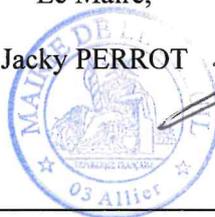
### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	5 000,00		
615231 (011) : Voiries	-5 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 000,00</b>

**L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h53.**

Fait à Le Breuil, le 23 septembre 2022

Le Maire,  
Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 14 NOV. 2022

Le Maire,

Jacky PERROT,

La secrétaire de séance,

Myriam BOURACHOT